



## Reconstruction de l'axe à 225 000 volts Le Puy-en-Velay, l'Yssingelais, Saint-Étienne

UNE ÉNERGIE DURABLE POUR LES « 2 LOIRES »

### BULLETIN DE LIAISON DE LA CONCERTATION

Janvier 2012

#### Le fuseau de moindre impact validé sur l'intégralité du parcours

Lundi 12 décembre 2011, la réunion plénière de concertation à Sainte-Sigolène, menée sous l'égide des préfets de la Loire et de la Haute-Loire, a permis de valider le fuseau de moindre impact sur les derniers kilomètres du projet entre Les Villettes et Saint-Etienne. Ainsi, l'intégralité du parcours de la future ligne (soit environ 80 km) est aujourd'hui définie par un fuseau de moindre impact de Saint-Privat-d'Allier à Saint-Etienne.

Cette étape importante pour le projet a été franchie à la suite d'une large concertation menée tout au long de l'année 2011 avec les élus, associations et habitants concernés. En mettant la priorité sur les activités humaines, RTE a aussi pu prendre en compte les enjeux naturels, écologiques et paysagers des territoires traversés.

Le coût du projet, initialement estimé à 110 millions d'euros, sera finalement porté à plus de **120 millions d'euros** pour permettre la mise en souterrain de la ligne à des endroits précis, limités et décidés lors de la concertation. Ce surcoût d'environ 10 millions d'euros, pris en charge par RTE, représente un seuil maximal dans le cadre d'une mission de service public.

#### 2012 : à la recherche du tracé de la future ligne

La recherche du tracé de la ligne consiste à déterminer au sein du fuseau de moindre impact retenu, le passage précis\* de la future ligne.



Au terme de l'enquête publique, et après avis de la commission d'enquête, le ministre chargé de l'Energie se prononcera sur la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage. Sa mise en service, prévue pour la fin de l'année 2016, permettra la sécurisation de l'alimentation électrique de près de 600 000 personnes et d'accompagner le développement économique de tous les territoires entre Le-Puy-en-Velay, l'Yssingelais et Saint-Etienne.

#### 2012, lancement du Plan d'Accompagnement de Projet (PAP)

Représentant 8 % du montant de la construction de l'ouvrage aérien, soit environ **6 millions d'euros**, le P.A.P. a pour objet de contribuer à des actions locales de développement durable ou d'améliorer l'insertion environnementale de l'ouvrage en projet ou des réseaux existants. La moitié de ce fonds est réservée à des actions menées sur le territoire des communes directement traversées par la nouvelle ligne aérienne. L'affectation de l'autre moitié est à définir par le règlement préfectoral. Le choix des projets bénéficiant des financements du PAP est effectué par un comité de pilotage sous l'égide des préfets concernés.

\*Bande de quelques dizaines de mètres de large

RTE RHONE-ALPES AUVERGNE  
 5 rue des Cuirassiers – TSA 30111  
 69399 LYON CEDEX 03  
 Tél. 04 27 86 28 27

[info-lepuy-saintetienne@rte-france.com](mailto:info-lepuy-saintetienne@rte-france.com)

Pour plus d'informations : <http://2loires.rte-france.com>